

RENDRE LES ELEVES ACTEURS DANS LEUR COLLEGE

Parcours citoyen



Marianne Finalléri, professeure d'histoire-géographie,
Agnès Amat, CPE
Collège Paul Eluard, Châtillon (92)

Projet EMC-Vie scolaire



- ◉ Domaine de l'engagement :
 - ◉ l'exercice de la citoyenneté en démocratie
 - ◉ instances participatives associant les représentants des élèves (CVC)
- ◉ domaine de la sensibilité : se sentir membre d'une collectivité
- ◉ Domaine du droit et de la règle : la loi et la démocratie participative

Cours d'EMC sur les grandes caractéristiques d'un Etat démocratique

- en 5ème
- en 4ème
- en 3ème

=> le thème choisi doit s'adapter
au niveau de la classe.



cycle
4

Première séance : élaboration des propositions de loi

- Rappel sur l'importance de la loi et la hiérarchie de la loi au collège.
- Présentation du projet à la classe et mise en garde sur le sérieux du travail, afin que la loi soit « promulguée » par le chef d'établissement.
- Annonce du thème choisi
- Distribution de la fiche d'activité.

JE PROPOSE ET JE FAIS VOTER UNE LOI DANS MA CLASSE

Après avoir écouté le « discours de politique générale » de la Ministre de l'intérieur et de la Ministre de l'éducation d'EMC, vous devez réfléchir au thème citoyen qui a été retenu pour la classe.

1) Note le thème retenu pour la classe :

2) Complète seul(e) le tableau ci dessous :

Ce qui se fait déjà de bien au collège sur ce thème	
Ce qui me choque dans le quotidien du collège sur ce thème	
Ce que j'aimerais bien voir changer au collège sur ce thème	

Puis, en groupe, rédigez votre proposition de loi :

Action proposée par le groupe :

Introduction : raisons pour lesquelles vous proposez cette proposition de loi :

article 1er :

article 2 :

article 3 :

Nom du rapporteur du groupe :

Les autres propositions de loi de la classe : J'entoure ou je surligne celui que je préfère.

Travail
d'abord
individuel
puis
en
groupe

Les propositions de la 3ème 2 : L'égalité filles-garçons

- Gr 1 : faire une vidéo pour responsabiliser les garçons au sujet de la dégradation des toilettes
- Gr 2 : rédiger une charte sur l'égalité des sexes au collège qui serait affichée dans les classes, rédigée par les élèves (1 article par classe)
- Gr 3 : organiser un tournoi mixte d'EPS pour tous les niveaux, chaque année, une semaine avant le brevet.
- Gr 4 : journée de la jupe (le 12 mai) pour les garçons et les filles + affiches en EMC et arts plastiques.
- Gr 5 : débat sur l'égalité filles-garçons avec un intervenant pour tous les niveaux (un mercredi : 2h pour les 6e-5e et 2h pour les 4e-3e)

Les propositions de la 3ème 4 : Le respect

- Gr 1 : contre les bousculades - les élèves resteraient dans la même classe (ce sont les professeurs qui changeraient de classe)
- Gr 2 : organiser une journée d'échanges et de discussions entre profs et élèves
- Gr 3 : organiser une journée du respect en tenue « chic »
- Gr 4 : organiser une journée contre l'irrespect avec des affiches et des badges
- Gr 5 : organiser une journée du vouvoiement + gage + affiches + chansons
- Gr 6 : créer un médiateur élève pour éviter les conflits
- Gr 7 : organiser une journée d'intégration sportive lors de la rentrée par niveau
- Gr 8 : les 6^e font des affiches, qui sont accrochées par les 5^e puis les 4^e - 3^e montrent l'exemple

Parcours citoyen

Exercice du débat contradictoire

échanges

discussions

réflexions

questions

modération

débats

disputes

domaine de la sensibilité : exprimer des sentiments et le confronter avec ceux des autres

Séance 2 : choix de la proposition de loi

- Chaque groupe choisit un rapporteur.
- vote démocratique pour retenir la meilleure proposition qui sera ensuite transmise à une autre classe (députés de l'opposition).

Propositions retenues

En 3e2 : organiser
un tournoi mixte
d'EPS pour tous les
niveaux, une semaine
avant le brevet

En 3e4 :
organiser
une journée
du respect
en tenue
«chic»



Proposition de loi de la 3e4 : La journée du respect en tenue « chic »

Introduction : afin de favoriser le respect entre les personnes au collège, nous proposons d'organiser une journée où les élèves et les professeurs s'habillent d'une façon « chic » et où ils devront être polis les uns envers les autres.

Art 1 : le respect peut être vu sous la forme d'un comportement irréprochable : une journée est donc organisée où toute personne devra être polie envers autrui et se tenir correctement.

Art 2 : le respect peut être vu sous la forme d'une tenue vestimentaire : durant cette même journée, les élèves et les professeurs s'habilleront avec une tenue « chic ».

Amendements proposés par les 3e2 :

- Définir la date : vendredi 19 mai, mardi 31 mai, mardi 14 juin, ou semaine du 20 juin
- Eviter de placer la journée pendant la semaine du tournoi en EPS.
- Prévoir un gouter à 15h30 (*mais il faut penser à ceux qui finissent à 14h30*) où chaque élève apporterait quelque chose ? (*prévoir l'heure à laquelle il faut amener les gâteaux ou les boissons, le lieu de stockage, les adultes qui réceptionnent – prévoir le lieu du gouter, les adultes qui encadrent, les personnes qui servent les gâteaux et les boissons*)
- Définir la tenue « chic » pour les garçons (costume obligatoire) et les filles (robe obligatoire)
- Prévoir une punition pour ceux qui ne respectent pas la journée (heure de colle)
- Préciser que la journée concerne tout le personnel du collège (surveillants, dames de service, professeurs, etc.)

Séance 3 : vote sur Les amendements

- ◉ examen des amendements proposés par l'autre classe.
- ◉ débat.
- ◉ intervention du professeur d'EPS, de la CPE.
- ◉ vote.

En 3e2, le projet est abandonné, une partie des députés (des garçons) faisant obstruction aux propositions d'amendements.

Organiser une journée où les élèves et les professeurs s'habillent d'une façon « chic » et où ils devront être polis.

Art 1 : le respect peut être vu sous la forme d'un comportement irréprochable : une journée sera organisée où toute personne devra être polie envers autrui et se tenir correctement.

Art 2 : le respect peut être vu sous la forme d'une tenue vestimentaire : durant la journée, les élèves et les professeurs s'habilleront avec une tenue « chic ».

Amendements votés le 8 février :

Art 3: la date retenue est le mardi 14 juin (temps clément, journée de « détente » avant le DNB, les élèves qui ont EPS devront prévoir de se changer) – adopté à l'unanimité.

Art 4: pour la tenue chic, le costume pour les garçons et la robe pour les filles sont conseillés. Mais pour ceux qui n'en ont pas, le thème est la couleur noir et blanc ou le noir ou le blanc – adopté à la majorité.

Art 5 : tout le personnel du collège est concerné par la journée du respect (être poli les uns avec les autres) – adopté à la majorité.

Art 6 : la tenue « chic » concerne les surveillants, l'administration, les élèves et les professeurs. Les agents de service ne sont pas obligés à cause de leur tenue de travail – adopté à la majorité.

Art 7 : tout le personnel du collège est invité au goûter – adopté à la majorité.

Art 8 : toute personne ne respectant pas cette loi sera privée de goûter – adopté à la majorité.

Art 9 : les surveillants ne servent pas de goûter à ceux qui ne sont pas en tenue « chic ».

Tout adulte peut signaler les élèves qui n'ont pas été polis – adopté à la majorité.

Art 10 : le goûter aura lieu à 15h30, pendant la récréation – adopté à la majorité.

Art 11 : les élèves volontaires de chaque niveau peuvent apporter à 8h, 10h et à 13h25 :

- 6^e: des bonbons
- 5^e: des couverts (assiettes ou verres)
- 4^e: des boissons
- 3^e: des gâteaux

adopté à la majorité

Art 12 : les marchandises seront stockées dans une salle de permanence, que les surveillants réceptionnent.

Le texte est transmis au CVC

- Il joue le rôle du Sénat.
- Il propose des amendements.

Amendements proposés par le CVC

Art : 13 : le goûter a lieu sous le préau. Les élèves en permanence à 14h30 aident les surveillants à installer les tables.

Art 14 : Les délégués de 3^e aident les surveillants à servir le goûter.

Art. 15 : La distribution se fait par niveau: une table pour les 6^e, une pour les 5^e, une pour les 4^e et une pour les 3^e.

Art. 16 : trois personnes par table : un adulte et deux délégués de 3^e (l'un sert les gâteaux, l'autre les bonbons et le 3^e les boissons).

Chaque amendement est voté par la
classe

Le texte est transmis au chef d'établissement

- Une délégation d'élèves prend RV avec le principal.
- 2 élèves de la 3ème 4 et 2 élèves du CVC.
- Ils exposent le projet au chef d'établissement.
- Un article doit être retravaillé pour que la loi soit «promulguée».

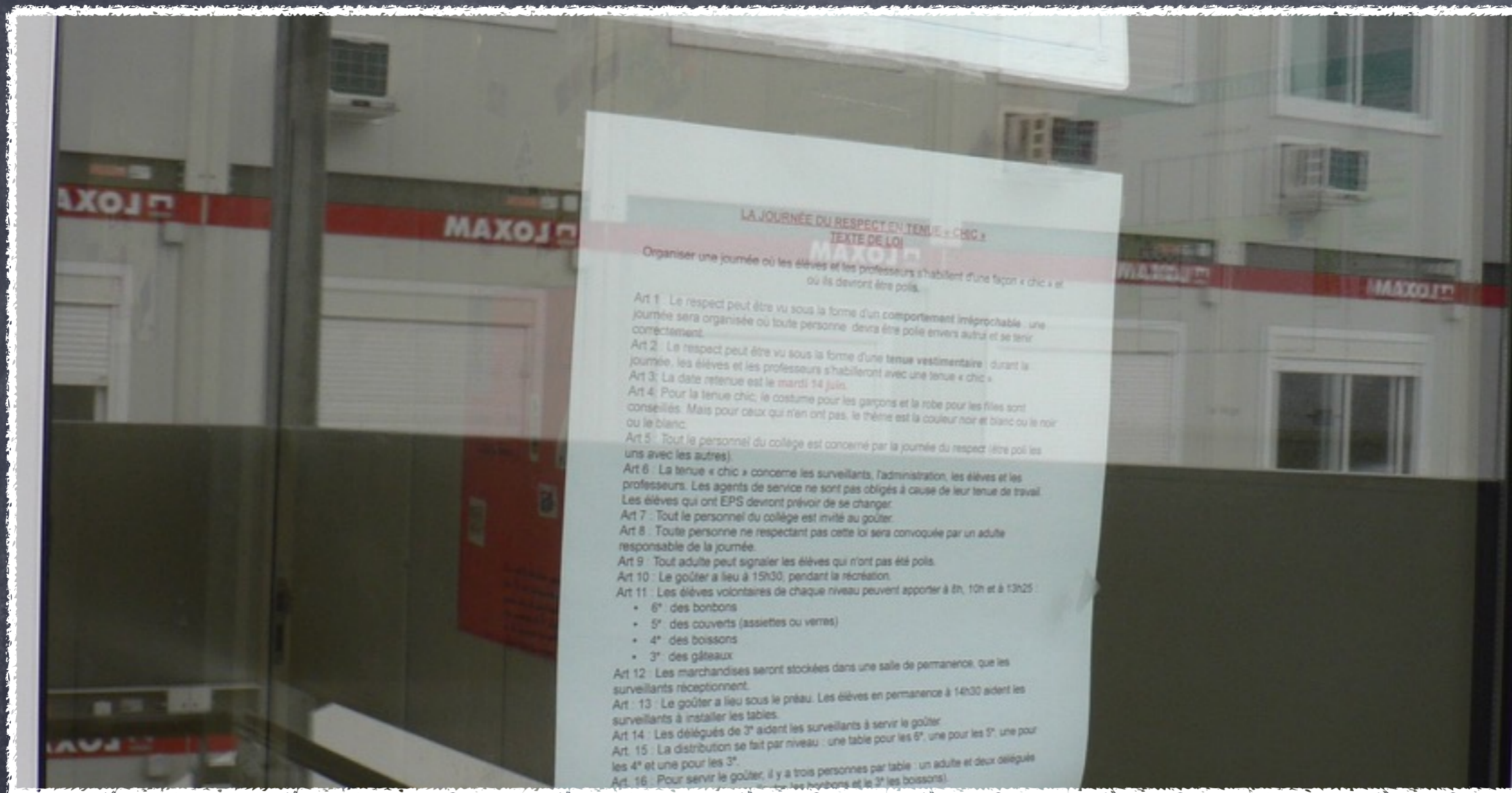
Parcours citoyen

Avant

Art 8 : toute personne ne respectant pas cette loi sera privée de goûter

Après

Art 8 : Toute personne ne respectant pas cette loi sera convoquée par un adulte responsable de la journée.



La loi est promulguée et
affichée

Le 14 juin 2016...



